

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 22 Novembre 1974, le Conseil Municipal a décidé d'organiser une classe de mer pour les élèves du CM1 de l'Ecole Mixte de Ludres Centre.

En accord avec Monsieur l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale, le séjour de mer est prévu fin Avril début Mai 1975 en Bretagne en un lieu qui sera fixé ultérieurement, et dont l'organisation sera confiée à l'UFOLEP.

Les modalités d'organisation de cette classe sont conformes aux circulaires du Ministère de l'Education Nationale en dates des 14 Novembre 1968, 12 Décembre 1969 et 05 Mai 1971.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- confirme l'organisation d'une classe de mer en Bretagne,
- désigne la classe du CM1 de l'Ecole Mixte de Ludres Centre pour en bénéficier,
- fixe le quotient familial à retenir ; il devra comprendre toutes les ressources mensuelles du foyer en Mars 1975, y compris les prestations familiales. Cette somme, diminuée du loyer ou des intérêts des emprunts contractés pour l'habitation, sera divisée par le nombre de personnes vivant au foyer (époux, enfants et ascendants à charge). (voir décompte classe de neige : délibération du 05 Décembre 1974).